

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 09.
Nombre d'excusés : NEANT. Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absents : NEANT. Nombre de votants : 11.
Date de convocation : 31/05/2024. Date d'affichage de la convocation : 31/05/2024.

Etaient présents : DUFOUR Guy-Noël, SERRES Muriel, GAIKOWSKI Yolande, CALVET Sébastien, DURAND Pierre-Jean , MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, PEYVERGES Christine, TRAVERT Valérie.

Procuration : CLERC Benjamin à PEYVERGES Christine, LAMBERT François à TRAVERT Valérie

Quorum : 09 présent.

Absent(s) excusé(s) : NEANT.

Secrétaire de Séance : DURAND Pierre-Jean.

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

1. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2024 (joint à la convocation).

Aucune remarque n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal va être diffusé aux habitants.

2. Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour autorisation à ester en justice.

Depuis le début de l'année 2024, le maire est mis en cause par l'avocat d'un habitant dans le cadre du conflit qui l'oppose à son voisin pour nuisances sonores créées par une pompe à chaleur.

Un premier échange de courriers en recommandé avec AR entre le maire et l'avocat, avec le support pour la commune du service juridique du Centre de Gestion du Gers, n'a pas permis de revenir à une situation de compromis.

Le Centre de Gestion du Gers conseille à la commune de prendre un avocat pour rédiger les prochains courriers et se préparer à se défendre en justice. La Communauté de Communes a recommandé son avocat qui nous a fait une proposition de convention.

Le maire a demandé à notre assureur Allianz, le support dans le cadre de la protection juridique que nous avons ajoutée dans le cadre de la renégociation de notre contrat en 2021. Le service juridique d'Allianz a pris en compte notre dossier.

Le Conseil Municipal du 20 janvier 2022 avait pris une délibération pour autoriser le Maire à ester en justice mais cette délibération était liée au conflit qui nous opposait au locataire du presbytère suite à son refus de laisser visiter le bien. Cette délibération n'est donc pas valable dans le cas présent.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour donner délégation au Maire à ester en justice : 10 votes pour, 1 abstention.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents et représentés.

3. Délibération pour autoriser le Maire à lancer auprès du CAUE 32 la phase de pré-étude dans le cadre du projet d'aménagement de la mairie.

Lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2023, a été créée une Commission d'Aménagement de la mairie dont les membres sont : Muriel Serres, Valérie Travert, Christine Peyvergès, François Lambert et Guy-Noël Dufour. Suite à la première réunion de la Commission

le 19 octobre, un principe d'aménagement a été établi, basé sur une étude faite par le CAUE en 2013 à la demande du maire. Ce principe a été présenté au Conseil Municipal du 16 novembre pour accord avant de solliciter le CAUE32.

Une deuxième réunion de la Commission a eu lieu le 23 novembre 2023 : un questionnaire type a été établi pour recueillir les expériences de quelques communes en matière de locatif. En final 3 communes ont été interviewées correspondant à un total de 18 appartements (T2, T3 et T4).

Le CAUE32 est venu à Blaziert le 13 février 2024 : Patrick Moly (Architecte) - Laetitia Gaubert (Mission Ingénierie des Territoires du Département). Egalement présents : Muriel Serres - François Lambert et Guy-Noël Dufour.

La Mission Ingénierie a envoyé son rapport le 24 mars 2024, rapport transmis à tous les conseillers municipaux le 1^{er} Avril 2024. Ce rapport est un outil d'aide à la décision pour orienter les actions.

Suite à ce rapport, la Commission s'est réunie le mardi 7 mai pour examiner la suite à donner.

Au cours de cette réunion le Maire a fait part de ses interrogations par rapport au projet envisagé jusqu'à présent, basé sur l'étude de 2013.

Trois éléments ont été mis en avant :

- les effectifs de l'école ne sont pas en augmentation. La demande de La Romieu d'intégrer le RPI Blaziert Castelnau Marsolan et ce, en concertation avec le DASEN, risque d'accélérer la fermeture de l'école de Blaziert dès la levée de la protection présidentielle.

- la condamnation de l'entrée actuelle du Foyer, la suppression des toilettes, la suppression du local outils ainsi que celle du local tables et chaises vont affecter le côté pratique et convivial de cette zone bien agréable et bien utile dans beaucoup de manifestations et pour l'entretien de la commune au quotidien.

- la création d'une courette dans l'angle de la place de la méridienne pour l'utilisation privée des locataires du duplex risque d'entraîner des nuisances pour les propriétaires riverains (barbecue, sono, etc...). La situation actuelle de conflit entre 2 habitants de la rue des Fleurs à propos du bruit d'une pompe à chaleur, conflit dans lequel le maire est mis en cause dans son rôle d'OPJ le pousse à être très prudent dans ce domaine.

Après discussion, la Commission a partagé ce point de vue et a recommandé de limiter l'aménagement à tout l'étage, en créant un seul T4, englobant la cage d'escalier, permettant ainsi aux locataires d'avoir au RDC un espace vélos / Poussettes.

Sur question d'un conseiller, le maire indique que le montant d'un loyer conventionné pour un T4 de 110m2 pourrait rapporter à la commune un loyer mensuel d'environ 550 €.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser le maire à lancer l'étude de pré-faisabilité auprès du CAUE32.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

4. Délibération portant sur la dénomination des voies et lieux-dits dans le cadre de la procédure d'adressage.

Le Conseil Municipal du 11 avril 2024 a approuvé la proposition de noms pour toutes les voies de la commune faite par le Comité Consultatif Adressage.

Suite à cette approbation, une réunion a eu lieu le 22 avril 2024 en mairie avec Gers Numérique et le Comité Consultatif pour l'attribution des numéros pour chaque habitation . Une rencontre finale a eu lieu le 26 avril 2024 à Auch au siège de Gers Numérique pour faire une dernière vérification de toutes les données et en final certifier la Base d'Adresses Locales de Blaziert. Notre BAL est maintenant intégrée dans la Base d'Adresses Nationales (BAN).

Il reste à :

- 1) Officialiser les noms des voies et des lieux dits à travers la délibération de ce jour.
- 2) Prendre un arrêté pour officialiser les numéros attribués et permettre ainsi d'informer tous les habitants de leur nouvelle adresse.
- 3) Décider du nombre et du type de panneaux pour les noms des voies (couleur du fond et des lettres). Le Comité Consultatif sera consulté pour ces questions.
- 4) Acheter les panneaux et les numéros qui seront donnés aux habitants.
- 5) Installer les panneaux.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour approuver les noms des voies et lieux-dits. 10 votes pour, 1 vote contre.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents et représentés.

5. Décision portant sur l'adhésion au groupement de commandes porté par 13 Syndicats Départementaux d'Energies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Depuis 2021, la commune de Blaziert a adhéré à un groupement d'achat d'électricité porté par le Syndicat d'Energie du Gers (SDEG maintenant TEG)

Cette adhésion porte sur les contrats liés à l'éclairage public et l'église.

La mairie/école est restée au tarif réglementé EDF ce qui était favorable suite à la guerre en Ukraine.

En 2023, suite à discussions avec le SDEG, nous avons décidé de passer nos 3 contrats au tarif réglementé jusque fin 2025. L'éclairage public et l'église passeront donc au tarif réglementé pour l'année 2025.

Compte tenu de l'augmentation du tarif réglementé et des possibilités d'offres plus intéressantes dans le cadre d'un groupement d'achat. Il serait maintenant plus intéressant d'avoir tous les contrats sous le groupement d'achat dans le cadre d'un nouvel appel d'offre pour les consommations à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour approuver l'adhésion au nouveau groupement de commandes à compter du 1er janvier 2026 et autoriser le maire à signer la convention correspondante.

Délibération adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

6. Délibération portant sur l'achat d'un photocopieur pour le secrétariat de Mairie.

Le photocopieur actuel est ancien (plus de 10 ans) et la qualité des copies et des scan se dégrade de plus en plus. Il ne fait pas de copies A3 ce qui nécessite d'aller à l'école pour les faire.

La société Fac Simile à Auch à travers qui nous louons le copieur de l'école nous a fait une proposition location ou achat :

- Location 63 mois à 63 € H.T./mois. Soit un total de 3 969 € H.T. (4 762,80 € T.T.C.).
- Achat à 3 100 € H.T. (3720 € T.T.C.).

Compte tenu de l'économie (plus de 1 000 € T.T.C. et de l'intérêt de faire appel à l'investissement plutôt que le fonctionnement, Le Maire préconise l'achat plutôt que la location.

Au niveau des consommables dont les cartouches d'encre, la facturation est au nombre de copies réalisées :

4,5 € H.T. pour 1000 copies N & B.
45 € H.T. pour 1 000 copies couleur.

Ces tarifs sont compétitifs par rapport au marché.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cet achat.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

7. Délibération portant sur l'achat d'un nouveau boîtier de commande des cloches.

Le boîtier de commande des cloches est très ancien et ne possède pas de protection thermique.

Nous avons dû changer les 2 relais à deux reprises depuis le début du mandat. La défaillance actuelle des cloches nécessiterait de faire un nouveau changement.

La société BODET qui gère ces matériels nous recommande fortement de changer le boîtier de commande et nous a fait un devis de 942 € H.T. (1 130,40 € T.T.C.).

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour approuver l'achat du nouveau boîtier en investissement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

8. Présentation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 Juin 2024.

Elections Européennes 2024 : Dimanche 9 Juin 2024			
Membres du Bureau de vote			
	Président	Secrétaire	
	Guy-Noel Dufour	Marie-Claude VIDEGRAIN	
	Assesseur 1	Assesseur 2	Assesseur 3
Créneau 1 : 7h45 à 10h30 sachant que le bureau ouvre à 8h	Philippe PASINI	Christine PEYVERGES	Alexis PEYVERGES
Créneau 2 : 10h30 à 13h	Yolande GAIKOWSKI	Valérie TRAVERT	Pierre-Jean DURAND
Créneau 3 : 13h à 15h30	Agnès LAMBERT	François LAMBERT	Muriel THORE
Créneau 4 : 15h30 à 18h	Sébastien CALVET	Marie-Claude VIDEGRAIN	Xavier MEUNIER
Scrutateur 1 & 2	Sébastien CALVET	Philippe PASINI	
Scrutateur 3 & 4	Fanny DUFOUR	Marie-Claude VIDEGRAIN	
Scrutateur 5 & 6	Bernard GAZEAU	Laurence LACOMBE	

9. Questions diverses et tour de table des conseillers.

Madame Christine Peyvergès, Présidente des Amis de Blaziert, présente les actualités à venir de l'association : réouverture du café associatif pour la saison estivale à partir du 15 juin 2024. Trois expositions y seront présentées entre le 29 juin 2024 et le 20 août 2024. La fête du village aura lieu les 6 et 7 juillet 2024 prochains (repas dans la rue de Blaziert le samedi soir 6 juillet, randonnée et activités diverses le dimanche 7), et le concert classique aura lieu le 17 août 2024 dans l'église.

Madame Yolande Gaïkovski, 1er adjointe et responsable du fleurissement du village, précise que le jury national visitera Blaziert le 2 juillet 2024 à 10 heures pour décider du maintien du label 4 fleurs. A cet égard, le Département effectuera au village une visite de courtoisie le Mardi 11 juin 2024 pour aider la commune à préparer cette évaluation.

Le Conseil Municipal remercie monsieur Xavier Meunier pour l'installation des panneaux électoraux et la mise en place d'une rampe sur l'escalier qui mène au terrain de Basket.

Séance levée à 22 heures.

La Secrétaire de Séance
Pierre-Jean DURAND



Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOUR

